

N° D'ORDRE : 2019-144

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 02

Excusé : 01

Absent : 01

Qui ont pris part
à la délibération : 27

Date de convocation : 19 Novembre 2019

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – M. VENTRE Jean-Claude à M. BALLESTER Alain.

Excusée : Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h52, participe à partir du point n°2).

Absente : Mme LEVY Severyn

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALLESTER, 1^{er} Adjoint lequel explique que la décision modificative n°2 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la commune depuis le vote du budget primitif et de la décision budgétaire modificative n°1.

La décision modificative n°2 correspond à des ajustements sur la section d'investissement afin de prendre en charge l'augmentation des travaux d'aménagement du cimetière communal dont le montant s'élève à 38 516.28 € T.T.C :

Il est proposé de réduire de 39 000 € les crédits affectés sur l'opération 201601 « Forts » et de les affecter sur l'opération 0806 « Cimetière ».

| D/R | I/F | Fonction | Nature | Opération | Montant |
|-----|-----|----------|--------|----------------|---------------|
| D | I | 026 | 2116 | 0806 CIMETIERE | + 39 000.00 € |
| D | I | 020 | 21318 | 201601 FORTS | - 39 000.00 € |

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision budgétaire modificative n°2.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la Maquette Décision Modificative n°2.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la décision budgétaire modificative n°2.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Novembre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT